

CONSEIL MUNICIPAL
05 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un le cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST DIDIER DE LA TOUR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Rural de la commune, sous la présidence de Monsieur GUERIN Philippe, Maire.

Présents : Messieurs : GUERIN Philippe, ROUSSET Pierre, GLEIZES Thomas, CECILLON Gilles, TROMPIER Jacques, EVIEUX Sébastien, MONIN Lionel, BOIZOT Xavier-Dominique

Mesdames : BOISSIER Catherine, MAGAUD Joëlle, GRANAT Marie-André, GUILLAUD Marie-Thérèse, TREDAN Sophie, GALLIEN Claire.

Absents Excusés : Mesdames : BELHADI Sylvie, BARRAL Christel, VAQUERO Marielle, Monsieur : MARTIN Benjamin, RONDEPIERRE Thierry.

Secrétaire de séance : TREDAN Sophie

N° 2021_01_01 1.1.2.1.1	Travaux Ecole Maternelle : Attribution des Lots du marché public	Réf	Actes :
----------------------------	---	-----	---------

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 10 décembre 2020 ;

Et après avoir entendu Monsieur le Maire exposer que le montant total du marché pourra être modifié par avenant. Cette revalorisation ne devra pas excéder 15 % du montant du marché initial par lot.

Une délibération devra être prise pour chacun des avenants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE

M. le Maire à signer le marché public suivant :

Lots	Entreprise retenue	Montant HT
LOT 1 : Luminaires	EGE MASAT	9 173,50 €
LOT 2 : Peinture / Menuiseries intérieures	SOCIETE NOUVELLE S 3P	7 261,70 €
LOT 3 : Menuiseries extérieures	SERRRUERIE DU LAC	22 942,00 €
LOT 4 : Sols	STORIA	29 500,00 €
TOTAL HT		68 877,20 €

DIT

Que le montant total du ou des avenants ne pourra excéder : **10 331€58**

DIT

Que les montants sont prévus au budget communal.

Monsieur le Maire expose qu'en complément du Marché A Procédure Adapté des travaux de l'école maternelle, des travaux de plomberie, de désamiantage, et/ou des travaux divers sont nécessaires, pour les montants suivants :

Plomberie : **14 000.00 € HT**

Désamiantage et/ou travaux divers : **7 000.00 € HT**

Il propose de confier à la Sté Veyret, la plomberie et ajoute que les entreprises en charge du désamiantage et/ou des travaux divers seront définies ultérieurement.

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité :

AUTORISE

Monsieur le Maire à lancer les travaux complémentaires au marché pour un montant total de 21 000.00 € HT.

DIT

Que les travaux de plomberie seront confiés à l'entreprise Veyret.

DIT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

Présentation du projet ADMR :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CECILLON Gilles, ce dernier présente le projet de maison communale multi-services.

Depuis plus de 20 ans, la mairie de Saint Didier-de-la-Tour met à disposition à l'association ASS ADMR DE ST DIDIER LA TOUR un local de 24 m² dans l'ancien presbytère de la commune datant des années 1970.

L'ADMR est un réseau associatif de services à la personne. Fondé en 1945, il intervient en France de la naissance à la fin de vie, dans quatre domaines : autonomie, services de confort à domicile, famille et santé. L'ADMR DE ST DIDIER LA TOUR intervient sur les communes suivantes : La Tour-du-Pin (secteur Sud), Le Passage, Montagnieu, Saint-Didier-de-la-Tour, Sainte-Blandine.

Afin d'améliorer ses conditions d'accueil du public et de travail, cette association a demandé en 2020 à la mairie une réhabilitation et extension du local mis à sa disposition.

Ainsi afin de répondre à cette demande et à différents besoins identifiés par la commune sur son territoire, soit la création d'un cabinet paramédical (Infirmier...) et d'une salle de réunion de 70 m² de plain-pied pour l'accueil des associations, (club de 3^{ème} âge...), la commune lance un projet de création d'une MAISON COMMUNALE Multi-Services en prolongement de l'ancien presbytère.

Afin de soutenir ce projet, diverses subventions peuvent-être demandées : à l'Etat, à la Région Auvergne Rhône-Alpes et au Département de l'Isère.

DEMANDE DE SUBVENTIONS
Projet : MAISON COMMUNALE MULTISERVICES

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d'une maison communale multiservices.
 Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

OPTE

Pour la réalisation

ARRETE

Les modalités de financement comme suit :

FINANCEMENT	MONTANT HT DE LA SUBVENTION	TAUX
DETR		20%
REGION : Contrat Ambition Région		37,50%
DEPARTEMENT		22,50%
Autofinancement		20%
TOTAL HT	341 300,00	100%

AUTORISE

Monsieur le Maire à remplir et signer l'ensemble des dossiers de demande de subvention

DIT

Que les sommes relatives à ce projet seront inscrites au budget communal 2021

Projet travaux bâtiment communal :

Monsieur le maire et Monsieur Gilles CECILLON, expose que des travaux de réfection de la toiture et de changement des radiateurs du bâtiment communal hébergeant l'épicerie et l'appartement rattaché sont à prévoir. Monsieur le maire propose d'établir un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La Région sera sollicitée pour préparer la demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ce projet de réfection de l'épicerie avec la demande de subvention.

DELIBERATION NON PRISE

Présentation du projet de mise en place du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP

Monsieur le maire présente le projet de mise en place du nouveau régime indemnitaire, ce dernier tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Les objectifs suivants ont été définis par les élus pour faire évoluer le régime indemnitaire :

1. Verser un régime indemnitaire à l'ensemble des agents communaux
2. Instaurer un système lisible et transparent
3. Prendre en compte les responsabilités liées aux poste occupés
4. Prendre en compte l'évolution des postes et l'investissement demandé aux agents.

Monsieur le maire précise qu'avant de pouvoir voter le projet, il doit être présenté pour avis au Comité Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère. Le vote aura lieu après retour de cet avis.

N° 2021_01_05

Réf Actes : 3.3.1

ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les conseillers que la locataire du logement communal situé au-dessus de l'école maternelle a quitté celui-ci fin octobre.

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de location émanant M BUSCEMI Aléxis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 abstention :

ACCEPTE

de louer cet appartement à M BUSCEMI Aléxis pour un montant de :
326,00 € et 78,00 € de charges par mois.

DIT QUE

1. La taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères fera l'objet d'un mandat annuel.

N° 2021_01_06

Réf ACTES : 7.5.1

SUVENTION ASSOCIATION Retraite Sportive Turipinoise (R.S.T)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

D'allouer une subvention de 50,00 € à l'association Retraite Sportive Turipinoise.

N° 2021_01_07

Réf Actes : 9.2

DEMANDE DE SUBVENTIONS Projet : MAISON COMMUNALE MULTISERVICES Annule et remplace la délibération : 2021_01_03

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d'une maison communale multiservices. Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

OPTE

Pour la réalisation

ARRETE

Les modalités de financement comme suit :

FINANCEMENT	MONTANT HT DE LA SUBVENTION	TAUX
DETR	63 960,00	20%
REGION : Contrat Ambition Région	119 925,00	37,50%
DEPARTEMENT :	71 955,00	22,50%
Autofinancement	63 960,00	20%
TOTAL HT	319 800,00	100%

AUTORISE

Monsieur le Maire à remplir et signer l'ensemble des dossiers de demande de subvention

DIT

Que les sommes relatives à ce projet seront inscrites au budget communal 2021

Rapport des commissions

Scolaire :

Mme Boissier Catherine dit que le personnel de l'école maternelle a fait remarquer, qu'étant donné le nombre croissant d'enfants en bas âge la salle de sieste devient trop petite.

Les connectiques des vidéoprojecteurs installés à l'école maternelle posent des problèmes.

Solutions à étudier.

Voirie :

M. Rousset Pierre dit qu'afin de définir les travaux à entreprendre sur la voirie communale en 2021, il est nécessaire que la commission voirie se réunisse pour faire l'état des lieux.

Un devis concernant des travaux à entreprendre en haut de la montée de Suet a été demandé à la Sté Durand.

Environnement :

Sophie Trédan et Lionel Monin exposent les différents sujets traités lors du dernier groupe environnement

- La lutte contre les plantes invasives (ambrosie et renouée du Japon)
- Remplacement des lampes de l'éclairage public par des leds
- La gestion des déchets et l'élaboration d'un projet « Compostage » en lien avec les écoles
- L'organisation d'une journée « environnement dans le cadre de la Fête de la nature 2021
- Les réflexions menées sur les déplacements doux (étude en cours des VDD sur les aménagements sur la D1006, les subventions sur les vélos électriques, les besoins de la commune, ...)

Communication :

M. Gleizes informe que la gazette communale est en cours d'impression, la distribution est prévue la semaine prochaine.

Afin de présenter les vœux à la population, une vidéo va être enregistrée et mise sur Youtube.

La ligne d'astreinte des élus est active, il ne manque plus que celle du secrétariat.

Les travaux sur l'appli de la commune sont en cours, elle devrait être active fin janvier.

CCAS :

Prochaine commission le 25 janvier 2021.

Au 1er février 2021, la commune change de prestataire pour la fourniture des repas à destination des administrés qui bénéficient du service de portage à domicile. C'est le traiteur Ets Ferret de Corbelin qui assure dorénavant le portage des repas. Afin d'informer les bénéficiaires, Sylvie Belhadi, Vice-Présidente du CCAS, avec d'autres membres du CCAS sont allés à leur rencontre.

Questions diverses :

M. Monin Lionel dit avoir constaté la présence de verglas sur les routes de St Didier, il demande quelle est la marche à suivre pour prévenir les services en charge du salage.

La séance est levée à 23 :10

Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 2 février 2021

Le Maire,
Philippe GUERIN